

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ID : 040-214002834-20240402-DE2024046-DE

Séance du mardi 02 avril 2024

2024 - 046	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 25/03/2024
	Date d'affichage : 25/03/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 02 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, DEHEZ, LAHONTAN, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BÉDAT

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

Absents :

Mme EDE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette WLUSEK

OBJET :

**PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX VIDEO-PROTECTION
DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU FIPD-R - PROGRAMME « S »**

CONSIDERANT que la Commune de Saint-Vincent-de-Paul souhaite s'engager dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance,

CONSIDERANT qu'un système de vidéoprotection s'inscrit dans le cadre des moyens permettant le développement de cette politique de prévention pour :

- La sécurité et le secours aux personnes,
- La prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments publics,
- La constatation des infractions aux règles de circulation et la régulation du trafic routier,
- La prévention d'actes terroristes et du trafic de stupéfiants

CONSIDERANT que le FIDPR « fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation » permet de répondre aux besoins en financement des dispositifs à déployer

VU les éléments du dossier à constituer et les pièces en possession de la Commune pour y répondre,



VU le budget prévisionnel tel que présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Installation entreprise	32 626.00 €	FIPDR	16 313.00 €
		Commune	16 313.00 €
Total HT	32 626.00 €	Total HT	32 626.00 €
Montant TVA	6 525.20 €	Montant FCTVA	5 351.24 €
TOTAL TTC	39 151.20 €	RAC Commune	21 664.24 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE D'ENGAGER le programme pluriannuel de travaux composé comme suit :

- Solution de vidéoprotection de 3 sites : 32 626.00 €HT

AUTORISE M. le Maire constituer et signer le dossier et toutes pièces relatives à la demande et l'octroi de la subvention auprès du FIDPR « fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation » pour un montant de travaux prévisionnel de :

- Travaux « investissement » :
 - 32 626.00 €HT (39 151.20 € TTC)
- Subvention sollicitée : 50% = 16 313 €

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à St Vincent de Paul, le **03 avril 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240402 – DE2024046
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>)